



MAIRIE DE LIEURAN-CABRIERES

Lieuran-Cabrières, le 7 novembre 2011

Mesdames, Messieurs,

Lors du « bilan de mi mandat », nous avons abordé le dernier grand projet de ce mandat de 6 ans, celui d'une salle d'activités correspondant aux besoins d'un village aux dimensions futures de Lieuran-Cabrières.

Aucun terrain adapté n'est à vendre sur la commune, et le seul terrain qui nous ait été proposé est éloigné et trop accidenté.

C'est le terrain derrière l'école qui présente le plus d'avantages : il est déjà propriété de la commune, les réseaux sont proches, il est accessible à tous les habitants même les plus âgés.

Il est un peu petit, mais il faudra s'en contenter. Sa situation impose que la salle soit utilisée pour des réunions, des spectacles ... mais elle ne pourra pas être utilisée après 22 heures pour des activités bruyantes.

Enfin la taille de la salle doit être d'autant plus limitée, qu'il faut conserver la place pour les jeux de boules et de ballons.

Voici l'aspect que le lieu pourrait avoir : il comporterait une salle de 100 à 120 places, avec toutes les annexes techniques, les sanitaires et un office qui pourrait s'ouvrir aussi sur l'extérieur. Le jeu de boules peut être maintenu avec 8 parties possibles en même temps.

Cette disposition n'est qu'un projet, si nous allons plus loin, nous choisirons un architecte qui précisera tout cela et nous ferons des réunions de concertation avec vous.

Sur le plan financier, le projet est certes couteux mais la commune est capable de l'assumer et peut bénéficier de subventions de la part du Conseil Général et de la Communauté de Communes du Clermontois.

Nous vous proposons d'exprimer votre choix à l'occasion d'un référendum. Sa valeur n'est qu'indicative, mais nous en respecterons le résultat.

La question à laquelle vous devrez répondre sera la suivante :

« Acceptez-vous que soit réalisée une salle communale d'activités sur une partie du terrain derrière l'ancienne école ? OUI ou NON. »

Un dossier d'information complet sera consultable en mairie au moins quinze jours avant le scrutin fixé au 8 janvier 2012.

Pourront participer au scrutin les seuls électeurs inscrits sur la liste électorale des électeurs de nationalité française et sur la liste complémentaire municipale arrêtées à la dernière révision soit le 10 janvier 2011.

Une réunion publique d'information se déroulera le vendredi 2 décembre à 18h00 à la salle de l'ancienne école.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Alain BLANQUER